

---

## Compte rendu de la commission Voile à l'école

Du 30 septembre 2015

---

**Présents** : Pierre Le Boucher (CDV) ; Ghyslain Clavé (CN Bréhec) ; Arnaud Stephan (Usep) ; David Brial (CN Bétineuc) ; Sébastien Allard (CN Plérin) ; Christophe Ooghe (E.V. Trébeurden) ; Sébastien Bresson (CN Erquy) ; Corinne Fojut (CN Paimpol Goelo) ; David Revolte (IA22) ; Hervé Nivet (CN Port Blanc) ; Gildas Le Stum (CN Plouer) ; Anne Marie Le Buhan (CDV)

**Excusés** : Franck Couturier (CPC) ; Bertrand Calvarin (Chatelaudren) ; Thibaut Le Bolloch (DDEC/UGSEL)

### Débriefing édition 2015

Bilan de l'opération du mois de juin :

- Celle-ci c'est bien déroulée et dans de bonnes conditions. Moins de classes en retard sur les sites donc moins de problèmes d'horaires. Sur certains points presse, les journalistes ne se sont pas déplacés.
- Innovation sur les ateliers terrestres : « l'homme à la mer », « la rose des vents béret », atelier « course relais bateau », ce qui permet pour les élèves de découvrir de nouvelles activités.
- Dans l'ensemble les sites ont réutilisé les pavillons qu'ils avaient stockés l'an passé.
- Le CPC ne doit pas remplacer l'intervenant dans les ateliers, il est présent pour accompagner.
- Il est rappelé l'importance de la réunion de préparation en amont de la journée avec le centre nautique / les enseignants / le conseiller pédagogique de circonscription (pour les écoles publiques) ou la personne ressource en EPS – DDEC/UGSEL 22 (pour les écoles catholiques).
- Il est demandé par la Directrice Académique de prendre en compte le parcours de l'élève, que chaque élève puisse dans son parcours du cycle 3 participer une fois à l'opération, et de prévoir un roulement si besoin.

### Relance ETVD 2016

Actuellement nous avons une incertitude sur le financement, notamment de la part du Conseil Départemental, vu le contexte actuel, nous risquons d'avoir connaissance du budget tardivement. Concernant le Crédit Agricole et Ailes Marines, nous avons un accord sur 3 ans, 2016 sera la troisième année.

Il est décidé de relancer l'opération sur les mêmes bases, nous aviserons le moment venu en cas de baisse de budget.

Afin que ce ne soit pas la course à l'inscription et ceci afin de permettre un roulement sur les classes, nous mettons en place quelques critères :

1. Nous gardons le mode centralisé des inscriptions au CDV
2. Nous conservons l'inscription par Internet
3. Nous offrons la possibilité aux classes « recalées » l'an passé de s'inscrire en priorité. Un contact sera pris par téléphone.
4. Une classe n'ayant jamais participé pourra être prioritaire.
5. Afin de limiter les écoles avec plusieurs classes inscrites, nous donnerons la priorité à une classe (selon le choix défini par les enseignants de l'école).

6. Le cycle de voile devra comporter 5 séances.
7. Nous demandons une implication des écoles sur les temps définis de l'opération, présence sur site de 9h30 à 15 h30, pas d'aménagements possibles sur les journées TAP

### Le calendrier :

L'opération se déroulera du **20 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2016**.

Un appel à candidature auprès des clubs sera lancé du 08 au 16 octobre 2015. Un mail de présentation de l'opération sera adressé à toutes les écoles à partir du 12 octobre. Comme l'an passé nous diffuserons l'information par le réseau des CPC pour les écoles publiques et par le réseau Ugsel pour les écoles catholiques.

Les inscriptions des écoles pourront se faire sur le site du CDV22 du 09 au 13 Novembre 2015, dans un premier temps 84 classes (28 jours X 3 classes).

Prochaine réunion : le lundi 30 novembre à 9h30 (validation des inscriptions et répartitions des classes)

## Travail sur la Malette ETVD

Afin de connaître les activités terrestres réalisées sur les sites en lien avec l'activité voile lors des rencontres et dans le but de les mettre en commun, un collectage sera réalisé par le réseau CPC.

Un petit groupe de travail se mettra en place pour réaliser des fiches. Prochaine réunion de travail de ce groupe, le lundi 30 novembre après midi.

## Travail sur les rythmes scolaires

Les centres nautiques ont dû réorganiser leur journée type afin de répondre à la demande des écoles, par exemple :

- des séances plus longues sur l'eau afin de réaliser 2 séances en 1 (2 X 1h30)
- temps de pause du midi diminué pour un retour dans les écoles plus tôt dans l'après-midi.

Une analyse des TAP a été réalisée par l'**inspection académique**, quatre types d'activités sont principalement proposés lors des TAP :

- Les activités **sportives** : **23.11%**
- Les activités **artistiques** : **33.17%**  
(visuelles et musicales)
- Les activités en lien avec d'autres disciplines scolaires (lecture, écriture, sciences, aides aux devoirs...) **12.64%**
- Les activités n'entrant pas dans les précédentes catégories (cuisine, activités manuelles, jeux, actions citoyennes) : **31.07%**.

Les activités nautiques ne sont pas ou peu présentes dans les TAP, ci-dessous la répartition des activités sportives



Quelques professionnels des centres nautiques se déplacent dans les écoles pour intervenir dans les TAP, sur une période de l'année : activités milieu marin, aquarium ou construction de cerf volants...

## Agrément CQP AMV

Suite à une réponse de la JS en lien avec l'article annexe II-1(art.212-1) du code du sport, il ne sera plus possible d'agréer les CQPAMV sur le temps scolaire.

## Questions diverses

- Code du Sport : Arrêté du 09 septembre 2015 sur les tests d'aisance aquatique :  
**-Le test mentionné à l'article A. 322-3-1 permet de s'assurer que le pratiquant est apte à :**  
«-effectuer un saut dans l'eau ;  
«-réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;  
«-réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;  
«-nager sur le ventre pendant vingt mètres ;  
«-franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.  
« Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

**- A l'école**, la réussite au test préalable à la pratique des sports nautiques dit « test anti-panique » (circulaire du 31/05/2000) est maintenue. Le cas échéant, l'obtention de l'attestation scolaire « savoir-nager » permet d'accéder à ces activités. Cependant, la non réussite au savoir-nager n'exclut pas les élèves de ces activités mais les engage vers le test nautique préalable aux activités nautiques.

- Sur l'année scolaire 2015/2016, aucun stage départemental Education Nationale n'a pu être mis en place.

Anticipation pour l'année 2016/2017, il pourra être proposé des formations nautiques le mercredi après-midi, 3 pôles de formations : Centre /Est / Ouest.